« Ceux du S.R. » Deuxième Bureau

GRAND ROMAN CINÉMA PAR CHARLES ROBERT-DUMAS

— 44 —

— Vous pardonnez, n'est-ce pas, si je m'incruste ici... Vous comprenez ?

— Mais comment donc.

Il est trois heures et demie. Une rage bouillonne dans le cerveau d'Erna. Haineux, ses regards errent par la chambre sans se fixer nulle part. Que cherchent-ils ? D'inutiles poussées criminelles l'affolent : « Oh !... se débarrasser de cette brute étalée là, gorgée de victuailles, soufflant bêtement la fumée de son havane ! »

Le sentiment de son impuissance lui étreint la gorge. Calée de biais parmi les coussins de son divan, elle est assise sur ses poings qu'elle serre et desserre nerveusement.

Le silence qui règne de la chambre l'exaspère, un silence parisien vibrant du roulement assourdi des voitures au dehors. Elle entend le sang battre ses tempes, le déclic régulier du cartel électrique qui enjambe les minutes, l'une après l'autre, la respiration lourde de von Strammer et, par instants, le frémissement très doux, lointain, de l'ascenseur...

Une rage bouillonne dans le cerveau d'Erna

Erna a fermé les yeux ; elle songe... Des heures passent. Strammer, maintenant, lit un journal... Sept heures et demie. Les paupières d'Erna se soulèvent. A-t-elle dormi ? Elle semble si reposée, si calme. Un sourire, non contraint, détend ses traits. Elle se lève. Elle passe devant le lieutenant, souple, ondulante, ainsi qu'en ses beaux jours de séduction. Il la suit du regard. Elle pénètre dans son cabinet de toilette.

— Vous permettez ? Il faut que je change de robe. J'attends mon essayeuse qui doit venir à huit heures et demie pour une retouche. Ça ne vous gêne pas ?

— Pas le moins du monde.

Un froufrou discret d'étoffe, un ruissellement d'eau dans la pièce voisine : l'espionne se déshabille. Von Strammer l'imagine à demi nue devant son miroir : formes, clartés de chair !... Sa virilité s'énerve à cette évocation que précise l'indiscrétion de ces bruits intimes, à côté...

Mais, c'est elle !

— Ah, j'ai oublié ma robe dans mon armoire à glace ! déclare Erna.

Elle traverse la chambre, impudique, nue, splendide. Le lieutenant s'est levé. Un désir violent de cette femme lui chasse le sang au visage. Et, comme elle repasse, le frôle, il la saisit à pleins bras, cherche ses lèvres :

— Erna !... Erna ! murmure-t-il.

Son souffle sent le tabac et l'alcool

D'une poussée brutale, l'espionne se dégage.

— Bas les pattes !

Von Strammer chancelle, se retient au dossier d'un fauteuil.

Preste, Erna se réfugie dans le cabinet de toilette.

— Coucou ! gouaille-t-elle, la tête passée par la porte entre-bâillée. Coucou, monsieur le baron von Strammer ! On voudrait faire joujou avec la petite femme ? Et le service, lieutenant ! C'est du joli !... Si Son Excellence nous voyait !

Il s'est ruué vers la porte ; elle la lui plaque au nez.

— Coucou !... Coucou !

Il l'entend rire. Erna triomphe. Elle ébauche devant son miroir une moue de dégoût satisfaite. Elle s'amuse de la vengeance que la séduction de son corps a tirée de ce colosse. Doux comme un agneau, il cogne à la cloison, supplie :

— Erna, ouvre, dis, mon petit ! Erna, pourquoi ne veux-tu pas ?

« Tiens, la phrase de Smoking », pense l'espionne. Elle répond :

— Pas maintenant ! Plus tard, baron, plus tard ! Si vous êtes bien sage... On verra ça !

Perverse, cynique, elle ajoute :

— Je n'en suis pas à un homme près, vous le savez bien ! Après le capitaine français, le lieutenant allemand ? Et pourquoi pas ?... Un tournoi comme un autre !... Erna, champ de bataille ! Amusant, ça ! J'ai les caresses de Benoît, toutes fraîches encore dans la peau : excellent élément de comparaison... Je ne dis pas non, ma foi... je ne dis pas non !

Von Strammer, sans répliquer, regagne sa place au creux de son fauteuil. Il ferme les yeux, il reprend en mémoire les lignes, les nuances, la plastique de ce corps entrevu tout à l'heure : « Eh... eh ! peut-être ne s'embêtera-t-il pas, ce soir, après l'expédition... »

Erna, redoutant la lubricité de son partenaire, ne se hasarde point dans la pièce voisine. Elle trainaille à sa toilette. Une pensée unique la hante : « Pourvu que Dorothée n'arrive pas en retard ! » Assise sur le tabouret bas de sa salle de bains, le regard fixe, les coudes aux genoux, le menton entre les paumes, dans l'attitude d'une prisonnière en cellule, elle tourne et retourne dans sa tête le plan arrêté par elle, durant son faux sommeil de l'après-midi. Et, entre chaque détente de son esprit, toujours ce même refrain : « Pourvu qu'elle soit exacte !... Pourvu qu'elle soit exacte ! »

Enfin la sonnerie du téléphone crépite — oh ! ces vibrations affolées ! On dirait qu'Erna les perçoit martelées sur son cœur. — Elle ouvre la porte ; elle se précipite.

— Allo !... Oui, c'est moi.

— Oui, qu'elle monte ; je l'attends.

Huit heures vingt : elle est en avance !

— C'est mon essayeuse, explique Erna. J'en ai pour cinq minutes. Il ne faut pas que l'on vous voie ici. Je la reçois dans le petit salon à côté. Vous permettez ?

— D'accord. Mais laissez cette porte-ci grande ouverte, je vous prie ; je resterai, moi, dans le noir.

— Oui.

Von Strammer coupe la lumière. On frappe. Dorothée entre. Elle va parler, parler allemand ! Devant elle, Erna, une lueur impérieuse aux yeux, un doigt sur les lèvres, lui fait signe de se taire.

Elle l'accueille d'une voix enjouée :

— Bonsoir, mademoiselle. Vous venez de la part de ma maison de couture ? Vous êtes l'essayeuse ?

Un geste bref de son pouce lancé d'une saccade d'avant en arrière, à hauteur de poitrine, fait comprendre à Dorothée que quelqu'un est là, dans la pièce voisine. Elle souffle à voix basse : « Sage (1) ; Oui, madame ».

— Oui, madame, répète timidement la nouvelle venue.

Elle ne sait que quelques mots de français ; elle s'affole. Erna l'encourage du regard.

— Tenez, fait-elle, une retouche. Oui : à l'échancrure. Regardez, mademoiselle. Prenez votre temps. Voulez-vous des épingles ? — Elle lui souffle : « Sage : Non, madame ».

— Non, madame.

La tête blonde de Dorothée se penche vers la poitrine d'Erna. Les lèvres à peine mobiles entre ses dents serrées, celle-ci murmure en allemand :

— Écoute bien : un danger de mort menace Gilles. Dans la chambre à côté, un émissaire de Berlin me surveille, un homme impitoyable...

Puis, à voix haute :

— Non, un peu plus vers l'épaule, mademoiselle ; vous voyez ? Elle souffle : « Sage (1) : Oui, madame ».

— Oui, madame.

A nouveau, Erna chuchote :

— Impossible de prévenir le capitaine ! Toi seule peux le sauver. Alerte le S.R français, vite ! vite...

— Aïe ! crie-t-elle, vous me piquez, maladroite ! Sage : « Oh, pardon madame ».

— Oh, pardon, madame !

— L'accident qui doit coûter la vie achève Erna sur le même ton confidentiel, se produira dans une heure, sur la route nationale n° 7, au kilomètre 47, derrière Fontainebleau au lieu dit : Gorges aux Loups. Les voitures attendent en bas, dans la première rue à droite ; une Mercédès, une Bugatti. Prends leurs numéros ! Courage ! Vite ! File ! Cours au S. R. !... Sage : « Au revoir, madame ».

— Au revoir, madame.

Erna rentre dans sa chambre.

— Vous voyez, cher baron, cela n'a pas duré longtemps.

— Parfait, Erna. Il est temps de descendre, d'ailleurs... Vous êtes prête ? En route !

L'espionne passe sur sa toilette de soirée un manteau de voyage doublé de fourrure.

— Allons ! dit-elle.

XXII

Benoît, dix fois au cours de la journée, a failli téléphoner à Erna. Mais il s'est tout à coup ravisé : « Non ! Mieux vaut attendre... Il doit la voir, ce soir même. Il lui jettera l'aveu de Colleret en pleine face. Il veut être témoin de sa réaction... La misérable ! »

Maintenant, il remonte à grands pas l'avenue des Champs-Élysées. Il prépare dans sa tête la phrase à lui lancer, brutale... Il parvient devant le « Grand Roi ».

Erna l'attend sous le porche de l'hôtel... — Pourquoi donc ? « Ah, la gueuse ! Qu'elle est belle ainsi, sous la lueur des globes électriques qui platine ses cheveux ; droite, fine, dans ce manteau de sport qu'une de ses mains chargée de bagues retient moulé à sa taille. »

Benoît ne remarque pas un homme de haute stature qui le guette, à dix mètres, posté derrière un arbre. Il aborde Erna... Autour d'eux, des gens vont, viennent. Le capitaine ne peut s'expliquer là. Il faut cabotiner encore ! Mais, comme il se courbe vers les doigts d'Erna pour les baiser, elle dit à voix basse, saccadée :

— Sans te retourner, Gilles, écoute ! Derrière nous, le lieutenant von Strammer du S. R. de Berlin, venu pour te tuer. Il nous guette ! Ne te retourne pas, surtout ! Viens jusqu'à ma voiture. Souris-moi ! L'air aimable... Il y va de ta vie, Gilles ! Je t'en supplie ! Tu sauras tout dans une minute. Viens !... Très amoureusement !... Très contre moi !... Au nom du ciel, obéis, mon amour !

Benoît, dès les premiers mots d'Erna, s'est redressé. Remarquable de calme, il écoute, mais il hésite encore.

— Dorothée est prévenue, ajoute l'espionne. Elle alerte tes chefs.

Le capitaine sursaute :

— Dorothée ?... Hein !... Comment ?

(A suivre).

(1). Dis.

LA GUERRE EN ÉTHIOPIE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Des bruits circulent à Addis-Abeba selon lesquels les Erythréens déserteraient en masse pour fuir la misère qui règne en Erythrée

LE COMMUNIQUÉ ITALIEN

Rome, 31. — Communiqué n° 33 : « Le général de Bono télégraphie :

« Sur le front d'Erythrée, les sections de « Chemises noires », du 1er corps d'armée ont occupé, le 30 octobre au matin, la zone des puits de Mai Cuech, sur la route entre Edga Hamus et Makallé. Dans la zone occupée par le 2e corps d'armée et par le corps d'armée indigène, on a achevé le recensement des esclaves libérés en application du décret du haut-commissaire. Les esclaves libérés sont au nombre de 16.000.

» Sur le front de la Somalie, les Doubats de notre poste de Malcarié ont attaqué des groupes de guerriers abyssins au nord-ouest du fleuve Daoua. L'ennemi s'est enfui en abandonnant onze morts sur le terrain. De notre côté on compte trois Doubats morts et deux blessés. L'activité aérienne continue normalement dans tous les secteurs ».

LE COMITÉ DES 18 a repris ses travaux

Il a précisé les conditions d'application de certaines sanctions

Genève, 31. — Le Comité des dix-huit pour l'application des sanctions, réuni sous la présidence de M. de Vasconcellos, a discuté ce matin, longuement sur certaines réponses des gouvernements, notamment sur celles des Etats qui ont soulevé la question des contrats en cours.

Tel était le cas, notamment de la Norvège et de la Pologne.

Cet échange de vues a porté sur la question des contrats en cours et sur la distinction qu'il y a lieu de faire selon que le paiement a été totalement ou partiellement effectué ou non ainsi que sur la question des accords de Clearing avec l'Italie.

Le Comité s'est trouvé d'accord pour estimer que les contrats en cours pour lesquels le paiement avait été entièrement effectué avant le 19 octobre ne tombent pas sous l'application de la prohibition d'importation.

LES NÉGOCIATIONS DIPLOMATIQUES

Genève, 31. — Avec M. Anthony Eden, sont arrivés, ce matin plusieurs fonctionnaires du Foreign Office, notamment MM. Malkin et Strang, précédant eux-mêmes de quelques heures le chef du Foreign Office, sir Samuel Hoare.

Le baron Aloisi, représentant de l'Italie ne doit arriver que dans l'après-midi de vendredi. Il n'entre pas dans les intentions de sir Samuel Hoare de prolonger son séjour au delà de dimanche, à moins que le cours des conversations diplomatiques ne se révèle exceptionnellement favorable.

On insiste dans l'entourage de M. Anthony Eden sur le caractère véritable du déplacement de sir Samuel Hoare, désireux avant tout de témoigner publiquement par sa présence aux côtés de M. Eden de l'unité de la politique extérieure de la Grande-Bretagne.

Les bases possibles d'un règlement

D'après les membres de la délégation britannique, il n'existerait pas de base concrète pour des conversations diplomatiques à Genève, en vue d'un prochain règlement du conflit italo-éthiopien, mais les représentants de la Grande-Bretagne se prêteront volontiers à une nouvelle accélaration dans cette voie, étant entendu, comme le rappelait hier sir Samuel Hoare, qu'un règlement devait respecter à la fois les exigences du pacte et les légitimes revendications de l'Ethiopie et de l'Italie.

On affirme dans les milieux anglais de Genève que ce règlement n'est pas encore en vue, mais on ne conteste pas que la venue à Genève du représentant du Duce, permettra pour le moins un tel échange de vues sur l'état actuel des négociations.

M. Pierre Laval est parti, hier, pour Genève

Paris, 31. — M. Pierre Laval, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, se rendant à Genève, a quitté Paris aujourd'hui, par la gare de Lyon, par le rapide de 13 heures. Il était accompagné de son chef de cabinet, M. Pierre Rochat.

Le baron Aloïsi arrivera aujourd'hui au siège de la S. D. N.

Genève, 31. — Le porte-parole officiel de la délégation italienne à Genève confirme que M. Aloisi arrivera à Genève demain après-midi. Dans les milieux italiens on déclare qu'en déléguant à Genève son représentant, l'Italie a voulu montrer qu'elle demeure prête à rechercher avec les puissances un règlement du conflit dans l'Afrique orientale

On ajoute en ce qui concerne l'application des sanctions, que 53 % du commerce italien a lieu actuellement avec les puissances qui ne sont pas représentées dans le Comité de coordination et en particulier 30 % de ce commerce s'opère avec l'Allemagne.

Le retrait éventuel de navires britanniques

Londres, 31. — Les échanges de vues se poursuivent entre Londres et Rome au sujet d'un retrait éventuel d'unités britanniques de la Méditerranée. Il se confirme que cette question a fait hier l'objet d'une visite de sir Eric Drummond au Palais de Venise.

On fait observer à ce sujet, dans les milieux diplomatiques anglais, que toutes les conditions mises au retrait de certaines unités n'ont pas encore été remplies. L'application du paragraphe 3 de l'article 16 du covenant a, certes, été acceptée par le gouvernement de Paris, et du côté français la situation est claire Mais il n'en est pas encore de même du côté italien.

On sait que les Anglais avaient réclamé de l'Italie que les forces italiennes en Libye fussent réduites au niveau des forces anglo-égyptiennes en Egypte, que la propagande antianglaise dans ce dernier pays et certaines régions d'influence britannique fut interrompue, qu'enfin les attaques de la presse péninsulaire contre la Grande-Bretagne cessassent.

C'est vraisemblablement sur tous ces points que porte encore la négociation. Elle n'a, dit-on officiellement pas encore abouti, mais, selon l'expression consacrée, la porte n'est nullement fermée.

Une communication française à la S. D. N.

Genève, 31. — Voici le texte de la communication faite par M. P. Laval, au nom de la France, touchant l'adhésion de cette dernière à l'organisation de l'appui mutuel :

« Le Comité de coordination des mesures à prendre en application de l'article 16 du pacte de la Société des Nations a adopté, le 19 octobre, une proposition relative à l'organisation de l'appui mutuel. Je vous serai obligé de bien vouloir faire connaître au Comité que le Gouvernement français donne son adhésion à cette proposition, dont l'application devrait dans son esprit se traduire par des négociations bilatérales entre les Etats intéressés ».

L'Allemagne ne répondra pas à la note relative aux sanctions

Genève, 31. — De source officielle allemande, on affirme que la Wilhelmstrasse ne se propose pas de répondre à la communication faite le 19 octobre par la Société des Nations touchant les sanctions quelles qu'elles soient à appliquer à l'Italie.

Représailles italiennes

Rome, 31. — L'Italie prend des mesures de représailles contre les pays qui appliqueront contre elle des sanctions. Toutes les importations de ces pays seront supprimées. Il est même possible que les représentations diplomatiques italiennes auprès de ces pays soient réduites, pour éviter des dépenses en devises étrangères qu'implique l'entretien d'un personnel diplomatique à l'étranger.

M. MUSSOLINI S'ÉLÈVE CONTRE LES SANCTIONS

Rome, 31. — M. Mussolini a prononcé ce matin, à l'occasion de l'inauguration de la Cité Universitaire, un discours dans lequel, après avoir exprimé sa satisfaction pour la grande œuvre accomplie, il a dit que cette inauguration coïncide avec la victorieuse avance en Afrique orientale des troupes qui, sans rien demander, apportent la lumière et la civilisation en terre d'Afrique.

Il a ajouté que cette cérémonie se déroule pendant qu'à Genève une assemblée d'égoïsme et d'intérêts ploutocratiques tentent en vain « d'étrangler la jeune Italie des chemises noires ».

« Il faut qu'on sache, a-t-il ajouté, que cet assaut économique dont tout le monde civilisé devrait avoir honte, sera combattu avec ténacité et fortement méprisé par le peuple italien ».

Le Duce s'est alors écrié : « Camarades étudiants, serez-vous en première ligne ? ».

Un cri formidable a répondu : « Oui ».

Le chef du gouvernement a conclu : « Faites que cette Université, comme toutes les Université d'Italie, devienne le gymnase, la forteresse, le rempart de l'esprit qui, l'orsqu'il est accompagné des armes, ne peut manquer de remporter la victoire ».

Manifestations antibritanniques à Rome

Après le départ du Duce qui a été chaleureusement applaudi, des groupes d'étudiants se sont concentrés sur la place de Porta Pia dans le but de se livrer à une manifestation hostile devant l'Ambassade de Grande-Bretagne.

Les jeunes gens se sont heurtés à un solide barrage de carabiniers et, au bout d'une demi-heure d'efforts, ils se sont dispersés.

Quelques arrestations ont été opérées.

UNE PROTESTATION DE L'U. N. DES SYNDICATS AGRICOLES CONTRE LES SANCTIONS

Paris, 31. — L'Union nationale des Syndicats agricoles nous communique une note où on lit notamment :

« L'Union nationale des Syndicats agricoles attire très instamment l'attention du gouvernement sur les graves répercussions qu'auraient sur l'économie agricole du pays, déjà si compromise, des sanctions économiques prises contre l'Italie.

» Ce pays achète actuellement à la France de grosses quantités de blés, de bétail, pommes de terre, etc. Il serait navrant de voir perdre cet important débouché dans la période de crise que nous traversons.

» Mais les préoccupations de l'Union nationale des Syndicats agricoles ne sont pas seulement d'ordre économique. Les sanctions économiques ne peuvent manquer, si elles sont effectives, de comporter de sérieux risques de guerre.

» Une guerre ne saurait être acceptée par la paysannerie au nom de laquelle parle l'Union nationale des Syndicats agricoles.

» C'est pourquoi celle-ci s'adresse avec confiance au président Laval pour le conjurer de maintenir jalousement le pays en dehors de conflits ruineux pour son économie et désastreux pour sa sécurité ».

Une explosion au Japon a fait 98 victimes

Dix-huit personnes ont été tuées et trente sont grièvement atteintes

Tokio, 31. — Un incendie s'est déclaré hier soir dans un entrepôt de Shirahama, préfecture de Chiba. Deux tubes d'oxygène ont fait explosion. Dix-huit personnes ont été tuées, 80 autres ont été blessées, dont une trentaine sont dans un état grave.

La plupart des blessés graves se trouvent parmi les pompiers, qui ont tenté de circonscrire l'incendie.

UN ASSASSIN CONDAMNÉ A MORT PAR LES JURÉS DE VAUCLUSE

Carpentras, 31. — La Cour d'Assises de Vaucluse a condamné à mort le nommé Michel Nicolini, âgé de 38 ans, auteur de deux meurtres commis à Avignon en septembre et octobre 1934.

LE BUDGET DEVANT LA COMMISSION DES FINANCES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La Commission a adopté avec quelques modifications les propositions du gouvernement, mais en réservant divers chapitres modifiés par l'application des décrets-lois. Elle a en outre repoussé une réduction de 1.000 francs à titre indicatif sur la subvention accordée aux appareils de dourisme, afin de marquer, à la demande du rapporteur, sa réprobation de l'utilisation d'avions de cette catégorie par certains adhérents aux ligues dites fascistes.

La Commission a adopté ensuite les chapitres du budget des chemins de fer, avec quelques modifications et après des observations du rapporteur général. Au cours de l'exposé qui a précédé ce vote, le rapporteur, M. Jules Moch, a déclaré que, loin d'avoir été réduit « de façon massive » par les mesures récemment prises, le déficit du fonds commun atteindrait en 1935 le total de 4.600 millions, dépassant de plus de 600 millions celui de 1934.

La dette totale du fonds commun atteindra plus de 22 milliards à la fin de l'année.

M. Léon Baréty, rapporteur général, a fait part à nouveau de ses préoccupations au sujet de l'aggravation de déficit du fonds commun et du retard mis, dans le passé, à y apporter des remèdes réellement efficaces. M. Moch a souligné la nécessité, chaque jours plus urgente, d'une réorganisation d'ensemble des transports et a établi que le rendement des décrets-lois de 1935 se chiffrerait, non pas par 2.316 millions d'économies, comme il a été indiqué lors de leur publication, mais seulement à 393 millions pour l'exercice en cours et à 740 millions assurés et 300 millions « douteux » en 1936.

A la suite de renseignements donnés par le rapporteur et une intervention de M. Malvy, président, qui a fait part de la note à lui remise par le Comité interfédéral des cheminots, la Commission a manifesté le désir de voir reviser, en ce qui concerne les traitements et salaires des cheminots, les mesures prises par décrets-loi.

L'équilibre budgétaire

Des membres de la commission des finances appartenant au groupe radical-socialiste ont fait observer cet après-midi, dans les couloirs de la Chambre, que les décisions prises les deux jours précédents n'avaient été adoptées qu'en première lecture et qu'au cas où la commission des finances ne pourrait se procurer les ressources nécessaires pour faire face aux réductions d'économies réalisées, ils seraient disposés à revenir sur ces votes en deuxième lecture ou à modifier les évaluations faites, sauf en ce qui concerne les anciens combattants.

Ces déclarations semblent avoir été la conséquence de conversations qui ont eu lieu entre M. Herriot et des membres influents du parti radical-socialiste au sujet des conséquences possibles des récentes décisions de la commission.

D'après les échos parvenus à la chambre de ces conversations, le ministre d'Etat aurait vivement insisté auprès de ses collègues pour que, tout en tenant compte dans la mesure du possible des décisions du congrès, ils s'emploient avant tout à sauvegarder l'équilibre budgétaire.

EMPOISONNÉS PAR UN GATEAU

Roanne, 31. — Hier, à Roanne, au cours d'un dîner, plusieurs personnes ont été indisposées après l'absorption d'un gâteau.

Deux des convives, MM. Désiré Pigeron, 64 ans, représentant de commerce, et Victor Pivot, 72 ans, ont succombé peu après. Les autres personnes paraissent hors de danger.

ÉCHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 1er novembre 1935. — Soleil : lever, 6 h. 38 ; coucher, 16 h. 31 ; Lune : lever, 11 h. 48 ; coucher, 20 h. 1.

Aujourd'hui : Toussaint. — Demain : Jour des Morts.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 31 octobre 1935, à 18 h. : Baromètre : 752 mm. 5 ; baisse depuis la veille, à 18 h. : 3 mm. 0 Thermomètre : Fronde : 14.2; Minima : 9.8 ; Maximia : 16.7 ; Etat hygrométrique : 87 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : gouttes ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : très fort ; Direction des nuages : Sud-Ouest; Etat du ciel : très nuageux ; Previsions pour aujourd'hui : Frais : Quelques pluies.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps médiocre, très nuageux avec pluies intermittentes et vent du secteur Ouest modéré à assez fort, fort sur le littoral de la Manche. — Le maximum de température sera stationnaire par rapport à la veille.

DAUIL. — Mercredi, à 11 h. ont eu lieu à Auberchicourt, au milieu d'une nombreuse affluence les funérailles de Madame Paul Lemay épouse de M. Lemay, administrateur-directeur général honoraire de la Compagnie des mines d'Aniche.

Parmi la nombreuse assistance, nous avons noté la présence de M. Daugy, sous-préfet de Douai ; M. Des Rotonrs, député ; M. Delsart, député, maire du Nomain ; M. Le Glay, vice-président du Conseil général ; Legrand, conseiller d'arrondissement, maire d'Auberchicourt ; M. Detfolle, conseiller d'arrondissement ; M. Du Brusle, maire de Villers-au-Tertre ; M. Gosselin, maire d'Orchies ; M. Dovillers, maire à Montigny ; M. Hérent, adjoint ;

MM Delloye, président du Conseil d'Administration des Mines d'Aniche ; Paul Dupont ; Ch. Barrois ; Thiriez administrateur ; M. G. Riollot, directeur général des Mines d'Aniche ; Chanpy, directeur général des mines d'Anzin ; Pauzat, directeur adjoint ; Chavy, directeur des mines de Liévin ; Deflines, directeur des mines de Courrières ; Bucher, directeur général des mines de Lens ; Dubernard, directeur des mines de l'Escarpelle ; Malraison, directeur des mines de Rroconrt ; Delmas, directeur adjoint ; Didier, directeur des mines de Bruay ; Laurent, directeur des mines de Marles ; Perlihou, directeur des mines de Béthune ; Berthelin, directeur des mines de Carvin ; Bilin, directeur des mines de Douchy ; Michanx, directeur des mines de Crépin ; Catrice, directeur des mines d'Azincourt, etc.

L'inhumation eut lieu dans le caveau de famille.

DE PASSAGE. — Sir Samuel Hoare, ministre des Affaires Etrangères de Grande-Bretagne est passé hier à Calais. Il est parti pour Genève.

Douglas Fairbank, l'artiste de cinéma est passé à Calais. Il a pris ensuite le train de Bucarest.

UN DÉBITANT DE TABACS DE LILLE DEVANT LES ASSISES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Cette opération, pratiquée à l'Institut médico-légal de Lille, révéla que « la mort de Berthe Debacker était la conséquence des coups reçus, coups ayant déterminé une hémorragie méningée dans la région de la fosse temporale gauche ». Un réquisitoire supplétif fut délivré contre Ysabeaux pour coups mortels à la date du 15 juin 1935.

L'enquête permit d'établir qu'Ysabeaux martyrisait son épouse, qu'il lui donnait des coups avec une baguette, que sa femme l'implorait de ne pas la frapper, qu'il la faisait coucher dans la cave ou dans la cour, enfin qu'il l'empêchait de manger.

De nombreux témoins ont affirmé qu'Ysabeaux était un fieffé ivrogne, cependant que quelques-uns ont affirmé qu'il tenait en sa femme une partenaire digne de lui pour vider les verres.

Un précieux accusé

L'homme que les gendarmes ont amené dans le box des accusés n'est pas un veuf pleurant sa femme, ou un criminel regrettant son crime, c'est un monsieur très précieux, qui parlera autant avec les doigts qu'avec la langue, si on ose s'exprimer ainsi.

Il a l'aspect mitigé d'un bon bourgeois belge et d'un vieux clerc de notaire, en ajoutant qu'il s'agit ici du vieux clerc de notaire classique, populaire par l'image. Il porte un col rigide très haut, qui fait contraste avec son visage de cire. Un sourire ironique qui ne l'abandonne jamais, le rend fort antipathique et l'on prévoit que les jurés seront peu indulgent à son égard.

Un mariage d'intérêt

Le président Debuisson, en commençant son interrogatoire, nous révèle que

Les trois principaux témoins : Mme GOSSAERT, sœur de la victime, M. MONTEL, un voisin et Mme CLAISS, une voisine.

l'inculpé fut élevé par une tante qui prit soin de lui jusqu'à l'âge de 35 ans.

Sa mère, en service dès 1897, l'avait confié à cette personne et lui payait une pension alimentaire.

« Le jeune Ysabeaux fut toujours gentil envers moi » a dit cette tante, qui toujours lui donna le meilleur exemple.

Ysabeaux fréquenta l'école Stanislas. Son enfance fut chétive. Souvent, il fut malade. Il apprit ensuite l'état de tailleur à Bruay-sur-Escaut. Il voyagea, exerça en Angleterre la profession de chauffeur de calorifère et celle, parfaitement inconnue des jurés, de « pompier chez un tailleur ».

Il épousa une veuve de guerre, de dix ans plus âgée que lui. Parce qu'il avait été l'ami de son mari, a-t-il dit, mais, en réalité, il s'agissait d'un mariage d'intérêt, dans lequel l'amour n'entrait pour aucune part.

Un parfait poivrot

Jusque là, on ne tarit pas d'éloges sur son compte, mais dès qu'il eut repris un débit de tabac, il devint un parfait ivrogne. A maintes reprises, ses clients l'ont vu dormir sur une table, alors qu'il était saoul, il était toujours de méchante humeur et nombre de clients cessèrent de fréquenter son débit pour ne pas être témoins de scènes de ménages.

— Qu'avez-vous à dire, demande le président ?

— Je conteste, si je m'étendais dans une pièce voisine, c'est parce que j'étais malade.

« Je conteste » sera d'ailleurs son expression favorite, il contestera tout, ou bien « ces affirmations seront exagérées ».

— Depuis deux mois, déclare le président, votre femme vous accusait de la battre fréquemment ?

— Je la secouais simplement, parce qu'elle buvait, je la saisissais par le poignet, pour renverser le contenu des verres.

La femme a fait un récit de son martyre. Le mari gobait des œufs devant elle, pour lui faire envie. Un certificat médical mentionne qu'elle a reçu de nombreux coups. « Je ne veux pas retourner chez moi a-t-elle confié à sa sœur, mon mari finirait par me tuer ».

— Vous vouliez tuer votre femme, demande le président ?

— C'est faux !

— Vous avez dit je vais te tuer et j'irai à Loos.

— C'est également faux.

— Un témoin vous a vu battre votre femme ?

Je reconnais avoir levé la main, pour l'empêcher de boire.

— Cependant, vous êtes un ivrogne ?

— Je ne dis pas que je n'ai jamais bu, ce serait mentir !

— Vous avez menacé votre femme de la faire enfermer ?

— Pardon Monsieur, je n'ai jamais dit çà !

Et l'interrogatoire se termine par une révélation du président qui nous apprend qu'Ysabeaux fit un jour une scène épouvantable parce qu'elle avait acheté une combinaison de 18 fr.

Drame de la jalousie ? Drame de l'intérêt, tout simplement !

Les dépositions des médecins

M. le docteur LEGRAND estime que l'inculpé est entièrement responsable de ses actes. C'est un sujet extrêmement intelligent qui se défend avec beaucoup de finesse.

Quant au docteur CREPIN, il se retranche derrière le secret professionnel. « J'ai constaté ce qu'il y a sur mon certificat, dit-il, et rien davantage ».

Aux questions des avocats, il répond : « Je ne peux répondre, vous avez mon certificat médical ».

Il observe de Conrart le silence prudent.

Quant au docteur MULLER, il précise que des coups auraient été portés avec un instrument contondant. Il est formel, quant aux causes de la mort.

Autres témoignages

M. COCQUET, commissaire de police, vient dire que des témoins ont vu l'inculpé brutaliser sa femme.

« Je conteste », dit l'inculpé.

Cela lui vaut une verte réponse : « Vous n'êtes au courant de rien, on a dû vous mettre au violon ».

Il ajoute que Mme Ysabeaux a dit le minimum, elle avait une peur bleue de son mari.

M. DAMUSEAU, voisin de l'accusé, émet des doutes quant à la fidélité conjugale de l'accusé.

Mme CLAUSS a vu Ysabeaux frapper sa femme à coups de pied. Par contre, Mme VANDENBULKE vient affirmer qu'Ysabeaux n'a jamais été effrayant vis-à-vis de sa femme. Pour tout, elle lui dit un jour, alors qu'il secouait la malheureuse : « Ne bousculez pas votre femme, elle a peur ».

Un vieillard impotant, M. VENNIN, affirme que l'inculpé est un brutal qui martyrisait sa femme. M. SALINGUE vient confirmer les dires de M. Vennin, et il ajoute : « Il faut être lâche et fainéant pour traiter ainsi une pauvre femme ».

Mlle SCRIVE a entendu Ysabeaux dire à sa femme : « Du pain sec et de l'eau, c'est bien bon pour toi ».

M. VANOVERMAERE a vu Ysabeaux frapper sa femme avec un objet qu'il avait en mains.

Mme GOSSAERT, sœur de la victime, a reçu de celle-ci cette confidence, qu'elle était toujours battue par son mari.

Quelques témoins à décharge font des dépositions sans intérêt.

Réquisitoire et plaidoirie

Me Jacquin, avocat de la partie civile, assisté de son collaborateur, Me Lubrez, au nom de M. Debacker, frère de la victime, réclame un franc de dommages-intérêts.

Quant à l'avocat général, M. Dorly, il réclame une peine criminelle.

L'avocat de la défense, Me Spriet, plaide l'acquittement.

LE VERDICT

Après délibérations, les jurés rapportent un verdict condamnant Ysabeaux à trois ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour. La partie civile obtient un franc de dommages-intérêts.

J. D.

L'ARRESTATION A BOUCHAIN D'UN RECEVEUR DE L'ENREGISTREMENT

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

On juge quelle fut la surprise du maréchal des logis de gendarmerie de Bouchain M. Foubert, lorsque, mercredi soir, il trouva dans son courrier un mandat d'amener du Parquet de Valenciennes concernant Jacques Egret.

C'est alors qu'on sut que le fonctionnaire n'était qu'un vulgaire escroc, un agent prévaricateur.

Des irrégularités

Il y a deux semaines, Jacques Egret avait obtenu un congé de plusieurs jours. Pendant son absence, un intérimaire se chargea du service. En parcourant les comptes, le remplaçant remarqua des irrégularités si flagrantes qu'il n'hésita pas à alerter la direction de l'Enregistrement. M. Chiffre, inspecteur, fut chargé d'une minutieuse vérification. Depuis une dizaine de mois un contrôle n'avait pas été opéré au bureau de Bouchain, bureau important où se traitent de nombreuses affaires.

L'inspecteur ne tarda pas à s'apercevoir que d'adroits « maquillages » masquaient des irrégularités dans la comptabilité.

Sans que les opérations de contrôle aient été poussées à fond, on a déjà établi qu'environ 57.000 francs ont été détournés par Jacques Egret.

Le Parquet de *Valenciennes*, mis au courant de ces faits, décida sans tarder de faire procéder à l'arrestation de l'indélicat fonctionnaire.

Au lever du jour

Jacques Egret, revenu de vacances, avait réintégré son appartement lorsque la gendarmerie reçut l'ordre de l'appréhender.

Le chef Foubert ne pouvait procéder immédiatement à l'arrestation en raison de l'heure tardive. La loi interdit, en effet, de pénétrer dans une habitation privée de 6 h. du soir à 6 h. du matin.

Ayant appris que le fonctionnaire, au courant de la situation, pourrait chercher l'occasion de s'enfuir, le chef Foubert surveilla étroitement la maison du receveur, avec l'aide des gendarmes Hecquet et Aubiget.

A 6 heures du matin, la porte fut ouverte. On trouva Egret occupé à sa toilette. Il ne s'étonna pas en s'entendant signifier le mandat d'amener. Il acheva tranquillement de s'habiller, puis il suivit les gendarmes.

A 9 heures, Jacques Egret était amené au Parquet de Valenciennes, où M. Engel juge d'instruction, lui fit subir un interrogatoire.

Ecroué

Le contrôleur-receveur qui, depuis lundi, était déjà suspendu de ses fonctions, adopta devant le juge une attitude passive.

Il ne protesta pas lorsqu'il s'entendit inculper de détournements de deniers publics. Il entendit d'une oreille distraite l'évaluation, à 57.000 fr., des sommes qu'il a détournées et que l'on connaît actuellement.

A l'issue de l'interrogatoire, Jacques Egret fut placé sous mandat de dépôt et écroué à la maison d'arrêt de Valenciennes.

MYSTÉRIEUX ACCIDENT PRÈS D'AMIENS

UN CANTONNIER DE SALEUX A ÉTÉ TROUVÉ MORTELLEMENT BLESSÉ SUR LA ROUTE

Un cantonnier domicilié à Saleux, M. Marcel Sauval, 31 ans, a été découvert hier, à 18 h., grièvement blessé sur la route, à 400 mètres de la sortie Est de Clairy-Saulchois. Le malheureux, malgré tous les soins qui lui furent prodigués, rendit le dernier soupir sans avoir pu prononcer une parole.

Le docteur Miquet, de Saleux, qui a examiné le cadavre, a constaté que M. Sauval portait des blessures à chaque tempe et qu'il avait la cuisse droite fracturée. On croit qu'il a été renversé par un automobiliste qui ne s'est pas arrêté